



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

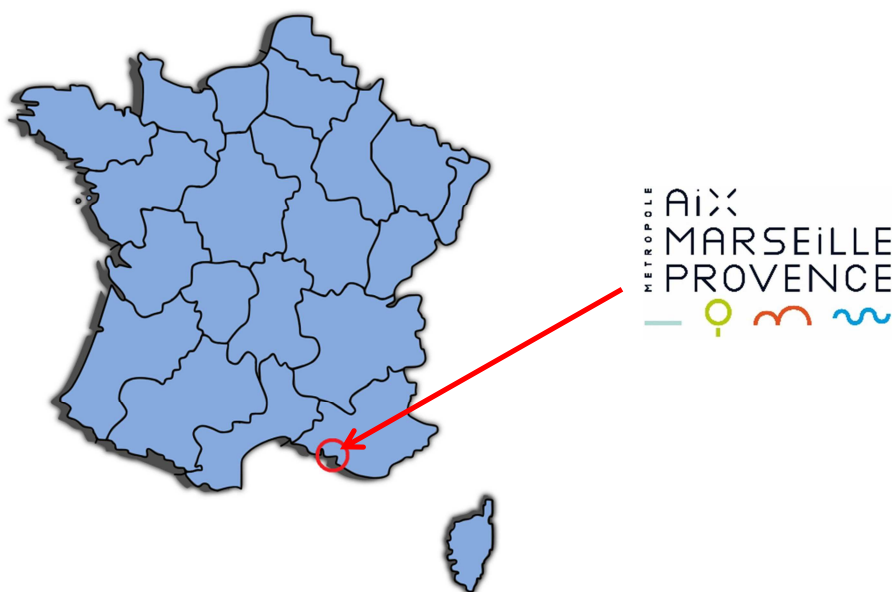
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	7
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	7
1.4. LES MODES DE GESTION.....	7
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	9
2.2. FAITS MARQUANTS.....	9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	10
2.3.2. <i>La production</i>	11
2.3.3. <i>Le traitement</i>	12
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	12
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	13
2.5. LA DISTRIBUTION.....	14
2.5.1. <i>Rendement</i>	14
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	16
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	16
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	17
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	17
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	17
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	17
2.7.4. <i>Budget du service</i>	18
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant</i>	19
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	20
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	20
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	20
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	20
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	20
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	21
3.2. FAITS MARQUANTS.....	21
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	22
3.3.1. <i>La collecte</i>	22
3.3.2. <i>Le traitement</i>	23
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	23
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	25
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	25
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	26
3.8. LA GESTION FINANCIERE.....	27
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	27
3.8.2. <i>Le taux d'impayés</i>	27

3.8.3.	Budget du service	28
3.8.4.	Analyse du compte d'exploitation	29
3.8.5.	Contribution à un fonds de solidarité	29
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	30
3.9.1.	Travaux neufs	30
3.9.2.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement	30
3.9.3.	Etudes et travaux programmés	30
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	31
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	31
4.2.	FAITS MARQUANTS	31
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	31
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	32
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS	33
4.6.	BUDGET DU SERVICE	34
5.	TARIFS DE L'EAU	35
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	35
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON LA FACTURE SISPEA	37
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	39
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	40
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	40
6.2.	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	40
6.3.	GRANDS PROJETS	40
6.4.	COOPERATION DECENTRALISEE	40
ANNEXES		41
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	42
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES	47
ANNEXE 3 :	FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	55
ANNEXE 4 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	59
ANNEXE 5 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	61

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille-Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland GIBERTI jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

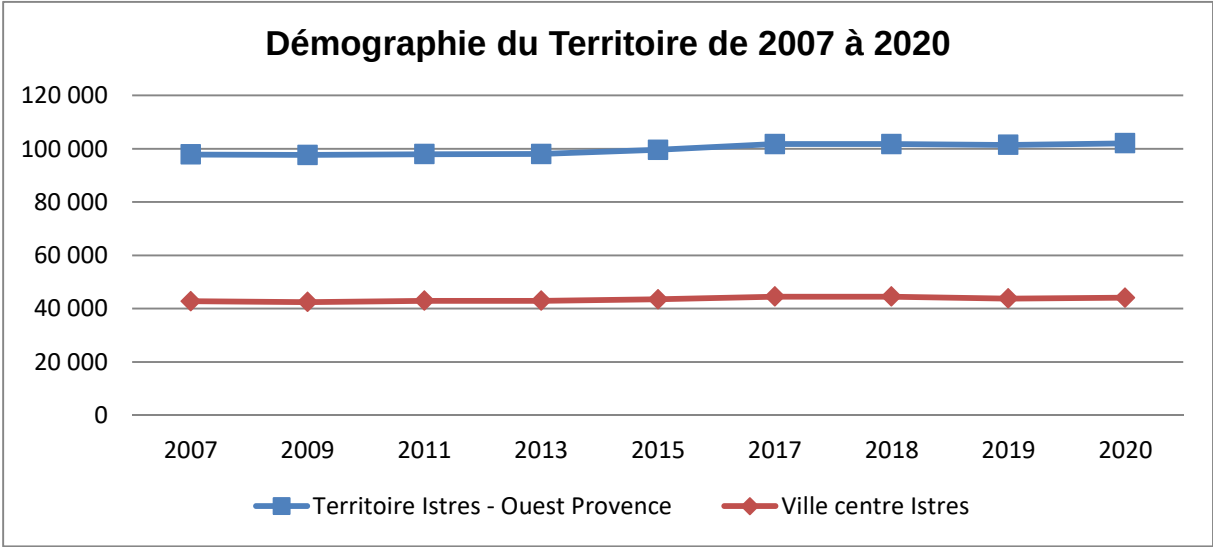
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Istres – Ouest Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 6 communes.

Il représente un bassin de vie de 102 001 habitants (indicateur ANC VP181 - population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 5,30 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire Istres- Ouest Provence couvre une superficie d'environ 348 km².

La ville « centre » est Istres (44 059 habitants, soit 43,20 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire, M. François BERNARDINI et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, M. Yves VIDAL.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction Opérationnelle, chargée des études / travaux / contrôles.

- o Le service de l'eau et de l'assainissement
- o Le service voirie et réseaux

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée principalement dans le milieu naturel (nappe de la Crau) ou puisée dans le Canal de Marseille pour l'alimentation de Cornillon-Confoux. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 4 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ) jusqu'au 2 septembre 2020. A partir du 3 septembre 2020, il n'existe plus que 3 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 5 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ) jusqu'au 2 septembre 2020. A partir du 3 septembre 2020, il n'existe plus que 3 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ). ;

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 prestation de service (SERAMM).

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées) qui assurent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 54 ans, en vigueur depuis le 08/09/1966, avec la société SUEZ pour le secteur Fos-sur-Mer ;
- Contrat de DSP d'une durée de 30 ans, en vigueur depuis le 03/09/1990, avec la société SUEZ pour le secteur Istres et Miramas ;
- Contrat de DSP d'une durée de 4 ans et 9 mois, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société SUEZ pour le secteur Port-Saint-Louis du Rhône.

Les contrats des secteurs d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02/09/2020. Une nouvelle DSP unique a démarré le 03/09/2020 sur ces trois communes, avec la société SUEZ. La commune de Fos-sur-Mer intégrera cette DSP au 01/01/2021.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 37 ans, en vigueur depuis le 18/01/1983, avec la société SUEZ pour le secteur Fos-sur-Mer ;
- Contrat de DSP d'une durée de 30 ans, en vigueur depuis le 03/09/1990, avec la société SUEZ pour le secteur Istres et Miramas ;
- Contrat de DSP d'une durée de 30 ans, en vigueur depuis le 06/10/1989, avec la société SUEZ pour le secteur Port-Saint-Louis du Rhône ;
- Contrat de DSP (concession Station d'épuration) d'une durée de 20 ans, en vigueur depuis le 19/12/2008, avec la société SUEZ pour le secteur Port-Saint-Louis du Rhône.

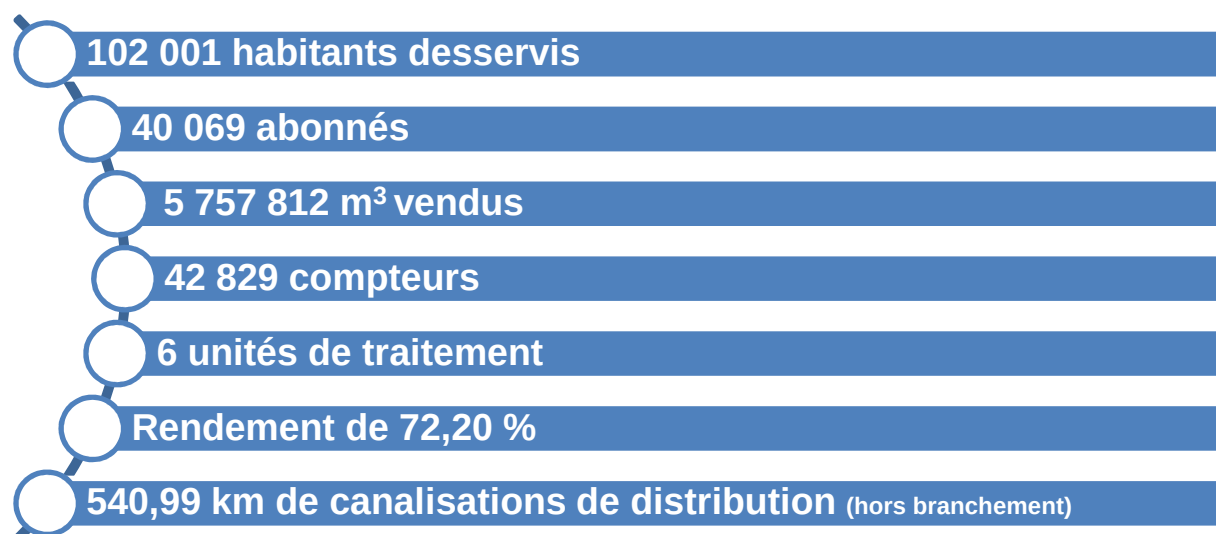
Les contrats des secteurs d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02/09/2020. Une nouvelle DSP unique a démarré le 03/09/2020 sur ces trois communes, avec la société SUEZ. La commune de Fos-sur-Mer intégrera cette DSP au 01/01/2021.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction Opérationnelle. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions (trimestrielles) de suivi avec les délégataires afin :
 - o de suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - o d'échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - o d'étudier les aspects financiers des contrats ;
 - o d'effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux).
- l'analyse des Rapports Annuels des Délégataires (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service ;
- Audits financier et technique des délégations ;
- Visite des sites.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

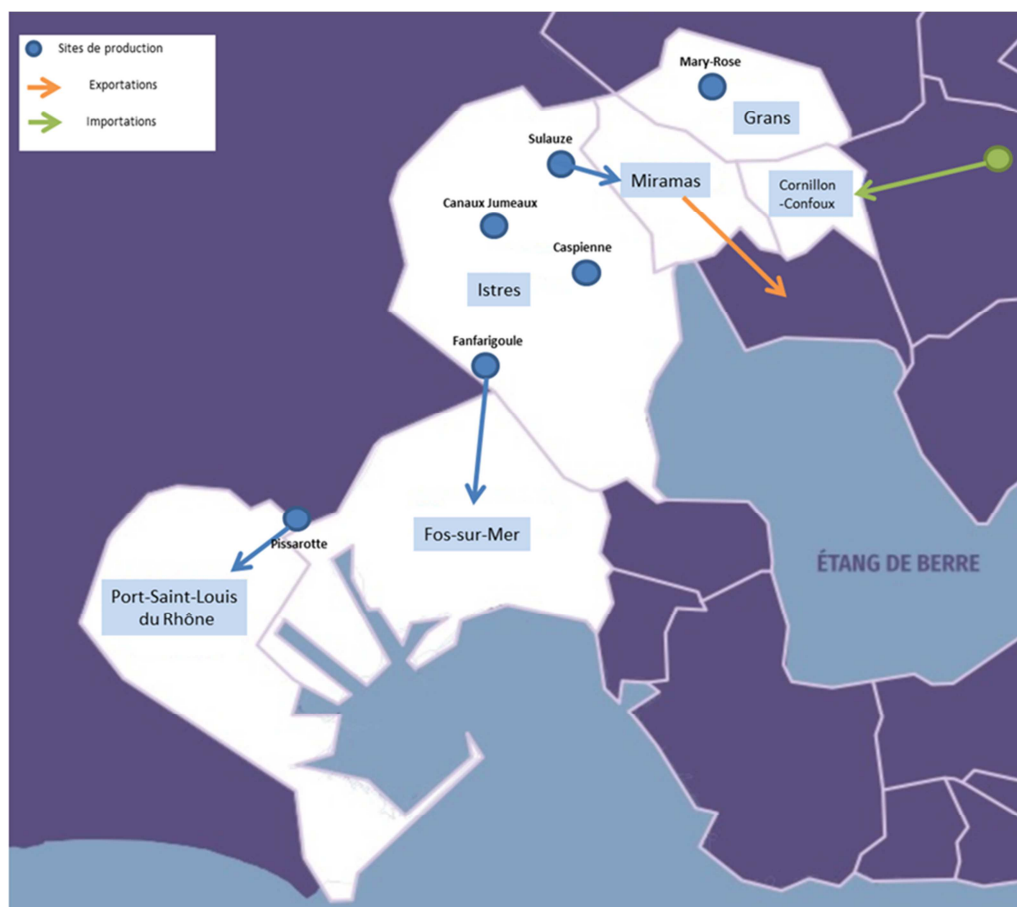
*Depuis 2016, la notion d'abonné a évolué pour l'ensemble des contrats SUEZ pour se rapprocher d'une vision clientèle. Cet indicateur correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou compteurs ne comptera que pour un seul abonné.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les contrats d'affermage des communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02 septembre 2020 et le contrat de Fos-sur-Mer est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. Au terme d'une procédure lancée fin 2018, un contrat unique en eau a démarré au 03 septembre 2020. La commune de Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 1^{er} janvier 2021.

D'importantes casses de réseaux sur la canalisation principale de distribution de Fos-sur-Mer ont engendré de fortes pertes pour l'exercice 2020. Le rendement sur cette commune n'a pas atteint l'objectif fixé par le Grenelle II pour cette année.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Le Territoire Istres-Ouest Provence n'est pas concerné par l'adduction d'eau potable. Même si la commune de Cornillon-Confoux est alimentée depuis le canal de Marseille, l'ensemble de l'adduction est réalisé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais dans le cadre d'une convention de vente d'eau potable.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le Territoire Istres – Ouest Provence a prélevé 10 198 576 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Mary-Rose (Grans)	256 363	1 397	700	50,11 %
Canaux Jumeaux (Istres)	332 524	11 506	908	7,89 %
Caspienne (Istres)	3 549 607	28 800	9 698	33,67 %
Fanfarigoule (Fos-sur-Mer)	2 080 507		5 684	
Pissarotte (Port-Saint-Louis du Rhône)	850 303		2 323	
Sulauze (Miramas)	3 129 272	16 080	8 550	53,17 %

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète, par convention, de l'eau : 100 591 m³ en 2020

- au canal de Marseille pour l'alimentation du secteur de Cornillon-Confoux (cette eau est ensuite traitée et transportée par le Pays Salonais).

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau : 742 409 m³ en 2020

o traitée :

- au Territoire du Pays Salonais pour la commune de Saint-Chamas.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Le secteur de Port-Saint-Louis du Rhône est sécurisé par le biais du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). En revanche, ce secours ne peut être envisagé sur une longue période.

Le secteur de Grans est sécurisé avec la mise en place d'un secours depuis le Territoire du Pays Salonais et la commune de Salon de Provence (existant depuis la mi-2018).

En revanche, les autres secteurs ne sont actuellement pas sécurisés. Le schéma directeur en eau potable en cours du Territoire Istres Ouest Provence permettra de proposer des solutions en vue d'une sécurisation globale de chaque commune.

2.3.3. LE TRAITEMENT

6 unités de traitement permettent de produire 10 085 056 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Mary-Rose	262 278	chlore	Grans	
Canaux Jumeaux	332 524	chlore	Entressen - Istres	
Caspienne	3 549 607	chlore	Istres	
Fanfarigoule	2 058 907	chlore	Fos-sur-Mer	
Pissarotte	845 728	chlore	Port-Saint-Louis du Rhône	
Sulauze	3 129 272	chlore	Miramas	

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 34 000 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Cimetière	43 h et 60 h	2	2 000	Grans
Du plateau	11 h et 24 h	1	300	Cornillon-Confoux
Carraire	14,11 h et 20,30 h	1	3 000	Miramas
La Rousse		1	3 000	Miramas
Entressen	51,50 h et 76,90 h	2	2 400	Entressen – Istres
Miouvin	26,61 h et 40,90 h	3	10 000	Istres
Tour de Nedon		1	1 500	Istres
Collet Rond		2	1 000	Istres
Deven		2	3 000	Istres
Mourré Poussiou	16,71 h et 26,72 h	2	5 000	Fos-sur-Mer
Port-Saint-Louis du Rhône	22,70 h et 35,10	1	2 800	Port-Saint-Louis du Rhône

Les données en rouge correspondent à l'autonomie hivernale et celles en noir à l'autonomie estivale.

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 540,99 km.

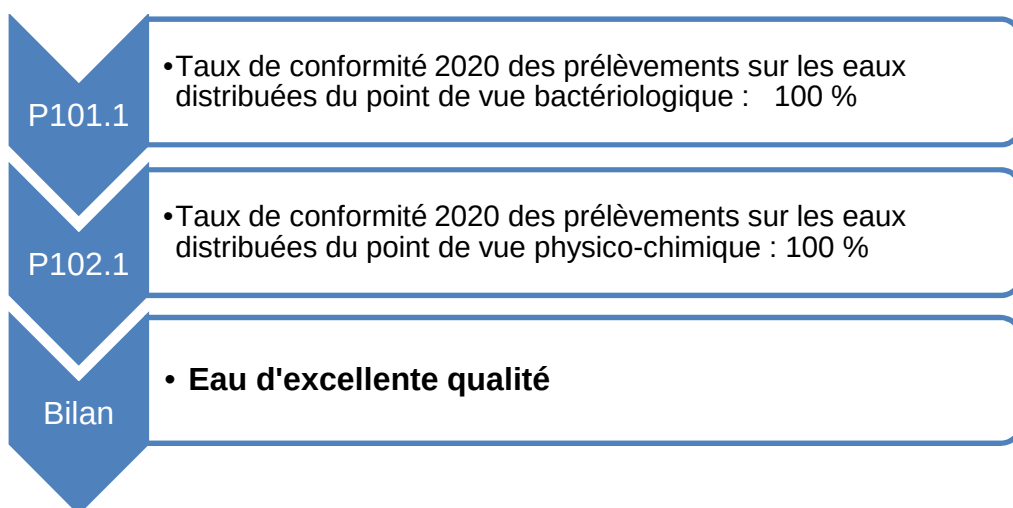
Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,69 % par rapport à l'année 2019.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 54 %

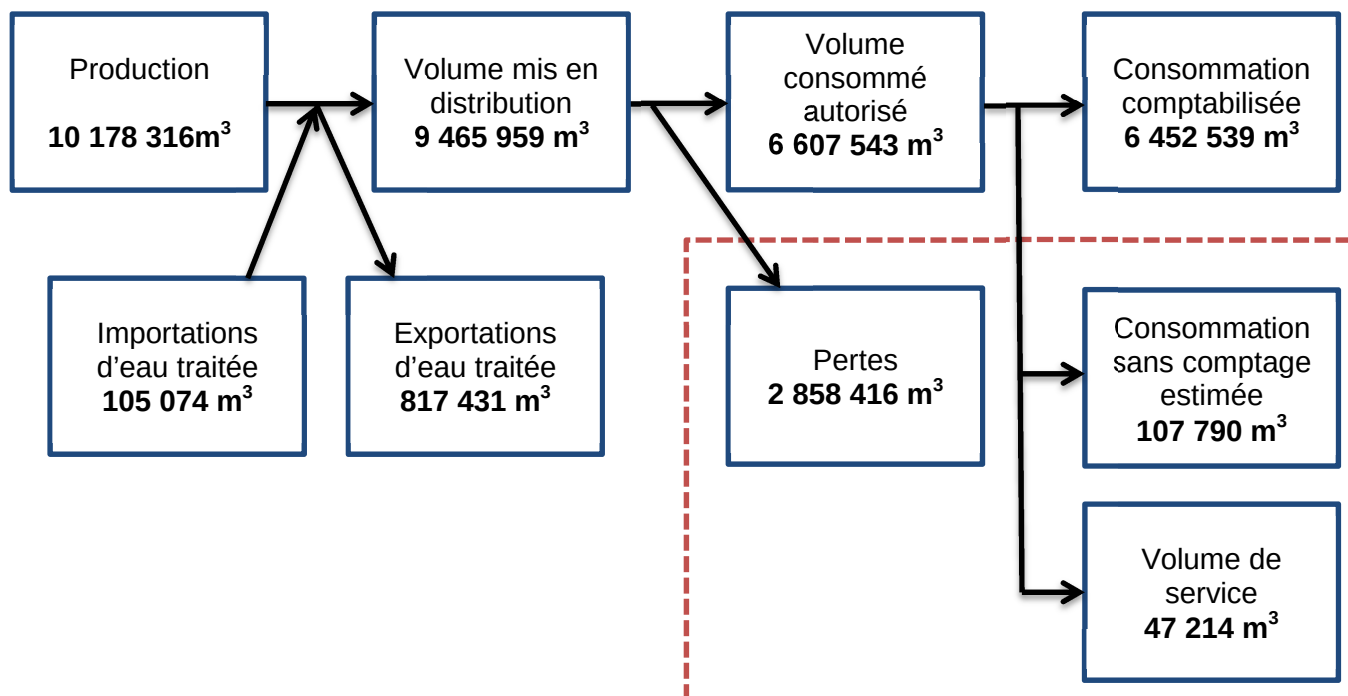
- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Mary-Rose	Caspie nne	Sulauze	Canaux Jumeaux	Pissarotte	Fanfarigoule
0 % : Aucune action.						
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.						
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.						
60 % : Arrêté préfectoral						
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.						
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.						
Résultats	60 %	60 %	60 %	60%	40%	40%

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

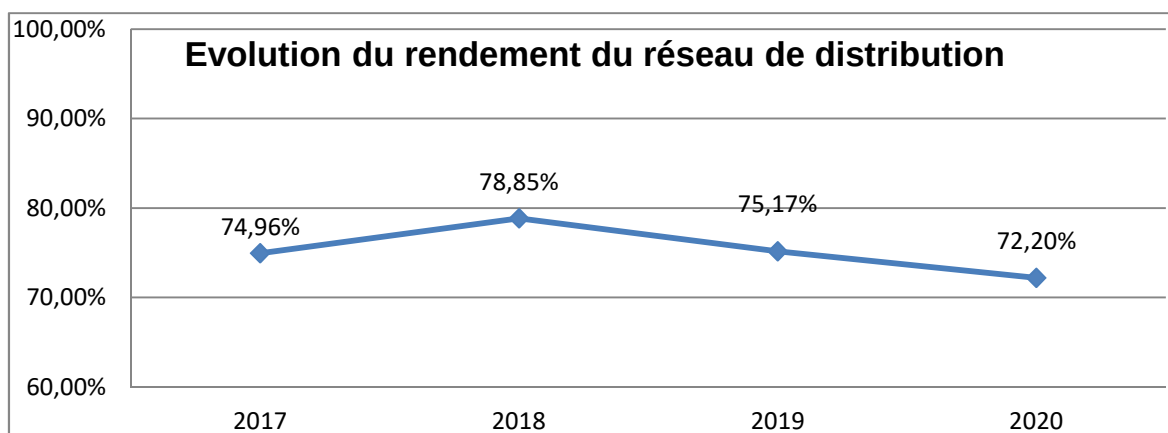
- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 72,20 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 n'a pas été atteint à l'échelle du Territoire Istres-Ouest Provence, cela s'explique par un rendement très dégradé sur la commune de Fos-sur-Mer pour l'exercice 2020.

	Seuil réglementaire Grenelle II	Rendement 2020
Territoire CT5	72,50 %	72,20 %
Cornillon-Confoux	67,64 %	88,70 %
Fos-sur-Mer	72,17 %	61,07 %
Grans	68,95 %	81,26 %
Istres	73,04 %	75,24 %
Miramas	77,05 %	82,20 %
Port-Saint-Louis du Rhône	69,43 %	77,79 %

Pour l'année 2020, 4 fuites ont été enregistrées sur la conduite de distribution principale de la commune de Fos-sur-Mer (en DN450). La dernière fuite a été localisée au mois d'octobre 2020 dans l'enceinte de la Base aérienne 125. Celle-ci n'a pu être réparée qu'après autorisation de l'armée de l'air au mois de février 2021. L'impact minimum estimé de ces 4 fuites sur l'exercice 2020 est de 9 points de rendement de réseau.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 15,60 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 14,80 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

Les résultats de l'année 2020 ne sont pas satisfaisants en raison des quatre casses importantes sur Fos-sur-Mer qui ont engendré des pertes très significatives. L'indice linéaire de perte est en augmentation de 1,80 m³/km/jour par rapport à l'année précédente.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

- Travaux sur les réseaux :

En 2020, le Territoire Istres-OuestProvence a fait réaliser 4 378 ml de travaux sur l'ensemble des 6 communes. Ces travaux ont consisté en 1 684 ml d'extension et 2 694 ml de renouvellement des réseaux d'eau potable.

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire Istres - Ouest Provence est de 95 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Cet indicateur est stable depuis 2016 et confirme la bonne connaissance des réseaux par les délégataires. Les axes d'améliorations concernent la localisation des branchements, des ouvrages annexes sur les plans des réseaux et la localisation des interventions sur les réseaux.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Istres (SUEZ) et à Aix-en-Provence (SEM) :

SUEZ :

Zone d'activité Trigance
8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et Centre relation Clientèle 09.77.40.84.08

SEM (Société des Eaux de Marseille) :

275, rue Pierre Duhem
13 856 Aix-en-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
de 13h30 à 17h30
Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 09.77.42.94.34 (SUEZ) ou 04.91.83.16.15 (SEM).

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 98 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours sans pose de compteur**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 12,48 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 5 757 812 m³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Ils sont précisés en annexe 2 par commune.

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

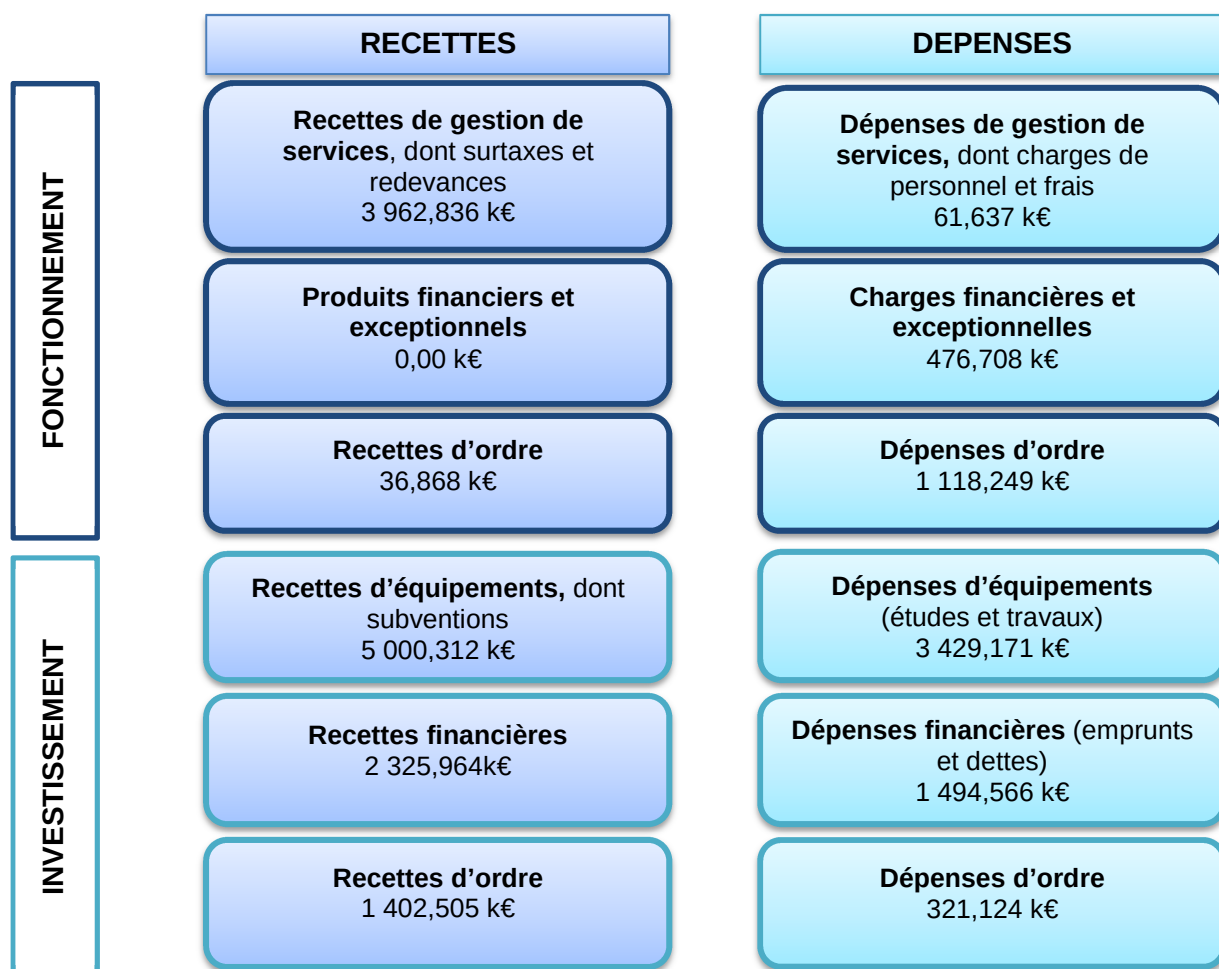
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	176 706 m ³	347 336 m ³	192 290 m ³	191 597 m ³	-0,36 %
Nombre d'abonnés concernés	237	232	279	249	-10,75 %

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



➔ **Résultat net : 1 929 925 €**

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	3 962 836,53
Dépenses réelles (hors remboursement de la dette)	87,150
Remboursement de la dette	451,200
Epargne brute	3 424 491,48
Capital restant dû au 31/12/2020	22 960 077,98
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	6,70 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT

- Suivi du CARE :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	2020	Ecart année N-1
Produits	11 821 020 €	11 980 411 €	12 666 492 €	11 137 068 €	-12,07 %
Charges	10 997 174 €	11 868 628 €	12 178 266 €	11 468 824 €	- 5,82 %
Résultat avant impôt	823 846 €	261 890 €	488 226 €	-331 706 €	- 167,94 %
RESULTAT	508 576 €	174 600 €	292 195 €	-331 706 €	-213,31 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
PSL 03.09.	33 044 €	50 424 €	-17 380 €	19 496 €
Istres et Miramas 03.09.	111 470 €	78 921 €	32 549 €	-36 961 €
Fos-sur-Mer	38 018 €	71 893 €	-33 875 €	-207 771 €
Grans et Cornillon-Confoux	38 593 €	21 869 €	16 723 €	-4 548 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020
Montant des investissements	0 €	0 €	0 €	469 038,96 €

- Suivi des engagements contractuels (DSP):

	Réalisé en 2020
Remplacement des compteurs	2 158
Linéaire de détection de fuite	691 957 ml
Renouvellement de branchements	44
Réparation fuites	159

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0020 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

3 chantiers pour des travaux neufs ou extension des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

FOS SUR MER	POLE PETITE ENFANCE Rue Marché Neuf	36,2 ml
ISTRES	GOLF INTERNATIONAL Route Cabane Noire – chemin des Maurettes	1620 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	COMPLEXE SPORTIF A. CROIZAT	28 ml

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

9 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

FOS SUR MER	CHEMIN DE BLANC	632,8 ml
FOS SUR MER	IMPASSE DES LAURIERS - MINOTAURE	134 ml
ISTRES	CHEMIN DU RESERVOIR	170 ml
MIRAMAS	SAINT EXUPERY	957 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE FREDERIC MISTRAL	240 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	AVENUE CAMILLE PELLETAN	90 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE BARBES	22 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUES JULES GUESDES ET LAMARTINE	315 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	GUY MOQUET	133 ml

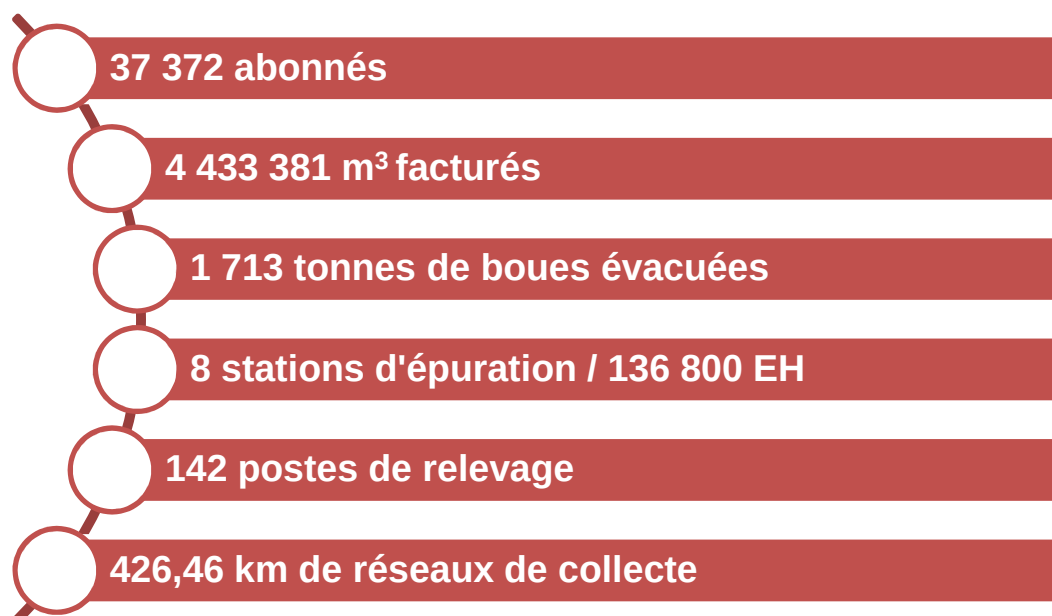
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Au-delà des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des extensions faites sur l'exercice 2020, le Territoire Istres – Ouest Provence a réalisé :

- La poursuite d'une étude pour la création d'un nouveau champ captant nord et d'un champ captant sud sur le Territoire du CT5 ;
- La poursuite de la sécurisation et de la réhabilitation des réservoirs du Territoire ;
- La poursuite de la sécurisation des ouvrages de production d'eau potable ;
- La poursuite du Schéma Directeur d'eau potable sur l'ensemble du Territoire.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

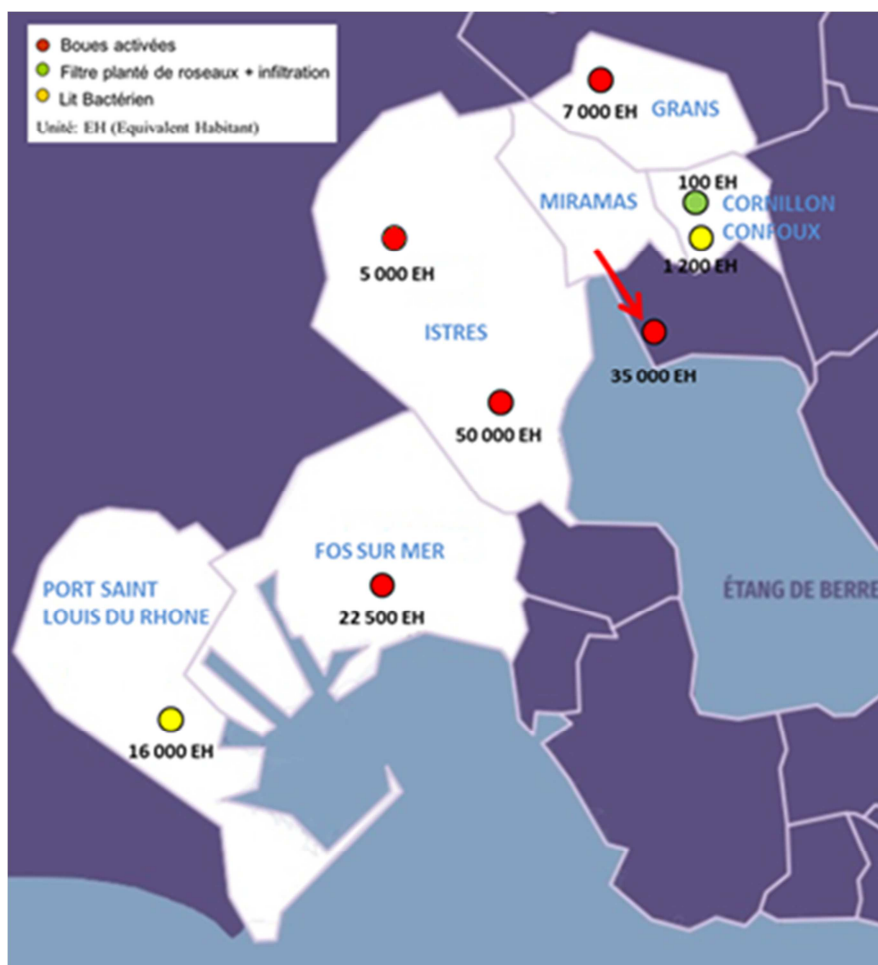
Concernant le réseau et les ouvrages, le Territoire Istres – Ouest Provence a entamé des travaux notamment sur Entressen, afin de réduire les apports d'eaux claires météoriques et permanentes (suite aux retours des données d'autosurveillance des réseaux).

Les contrats d'affermage des communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône sont arrivés à échéance au 02 septembre 2020 et le contrat de Fos-sur-Mer est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. Au terme d'une procédure lancée courant fin 2018, un contrat unique en assainissement collectif a démarré au 03 septembre 2020. La commune de Fos-sur-Mer intégrera ce contrat au 1^{er} janvier 2021.

Le démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer ont démarré le 8 juin 2020 (marché notifié le 13 janvier 2020).

La réception des travaux de construction d'une unité de traitement tertiaire des eaux usées dans la station d'épuration de Rassuen à Istres le 24 septembre 2020.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 426,46 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,45% par rapport à l'année 2019. Il comporte 25,580 km de réseau unitaire et 400,882 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 41,613 km de canalisation de refoulement.

3.3.2. LE TRAITEMENT

7 612 371 m³ ont été traités sur le Territoire Istres – Ouest Provence

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
GRANS	7 000	Boues activées	316 940	Touloubre
CORNILLON VILLAGE	1 200	Lit bactérien	35 057	Touloubre
CORNILLON GRANDES BASTIDES	100	Filtre planté de roseaux	NC	Canal
MIRAMAS/SAINT-CHAMAS	35 000	Boues activées	2 071 232	Etang de Berre
ISTRES ENTRESSEN	5 000	Boues activées	648 888	Canal
ISTRES RASSUEN	50 000	Boues activées	2 512 992	Darse 1 Golfe de Fos
FOS-SUR-MER	22 500	Boues activées	1 467 964	Roubine RN 568 puis Canal d'Arles à Port-de-Bouc
PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE	16 000	Lit bactérien	559 298	Rhône

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Istres – Ouest Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2020
Curage préventif	29,437 km
Interventions de débouchage	311
Inspections télévisées	1,783 km

1 point noir en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 15 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2013	2 059	0,023 %
2014	4 266	0,051 %
2015	667	0,0085 %
2016	563	0,0083 %
2017	304	0,0045 %
2018	14 747	0,18%
2019	16 833	0,21 %
2020	7 192	0,096%

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	99,16%	99,13 %

Le calcul de l'indicateur P254.3 concernant la conformité des performances des équipements d'épuration a été pénalisée en raison de deux bilans non conformes sur la station de Cornillon-Village. 231 bilans ont été réalisés en 2020 et 229 bilans ont été conformes.

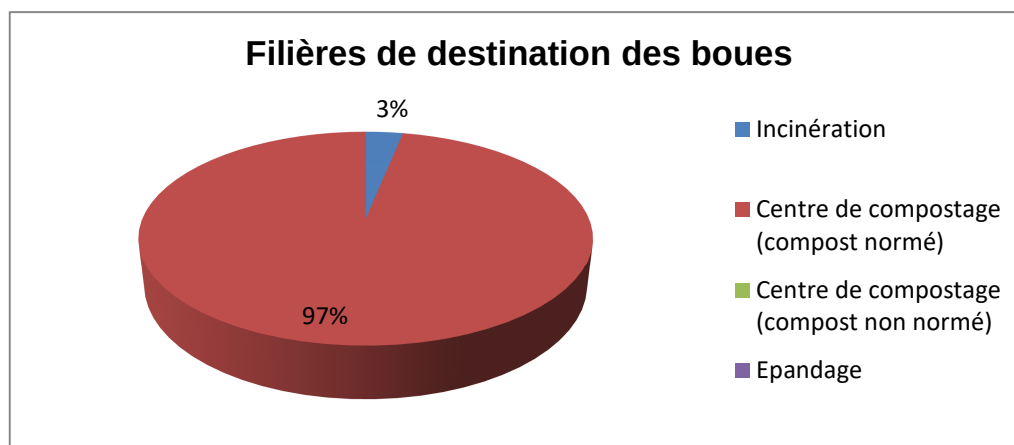
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

1 713 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Volume évacué en m ³
Sables	108
Graisses	31
Refus de dégrillage	116

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à **Istres (SUEZ)** et à **Aix-en-Provence (SEM)** :

SUEZ :

Zone d'activité Trigance

8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et Centre relation Clientèle 09.77.40.84.08

SEM (Société des Eaux de Marseille) :

275, rue Pierre Duhem

13 856 Aix-en-Provence

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
de 13h30 à 17h30

Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

En dehors des horaires d'ouverture et en **cas d'urgence**, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du **09.77.42.94.34 (SUEZ)** ou **04.91.83.16.15 (SEM)**.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 93,16 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 4 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 12,74 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. *LES VOLUMES FACTURES*

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 433 381 m³

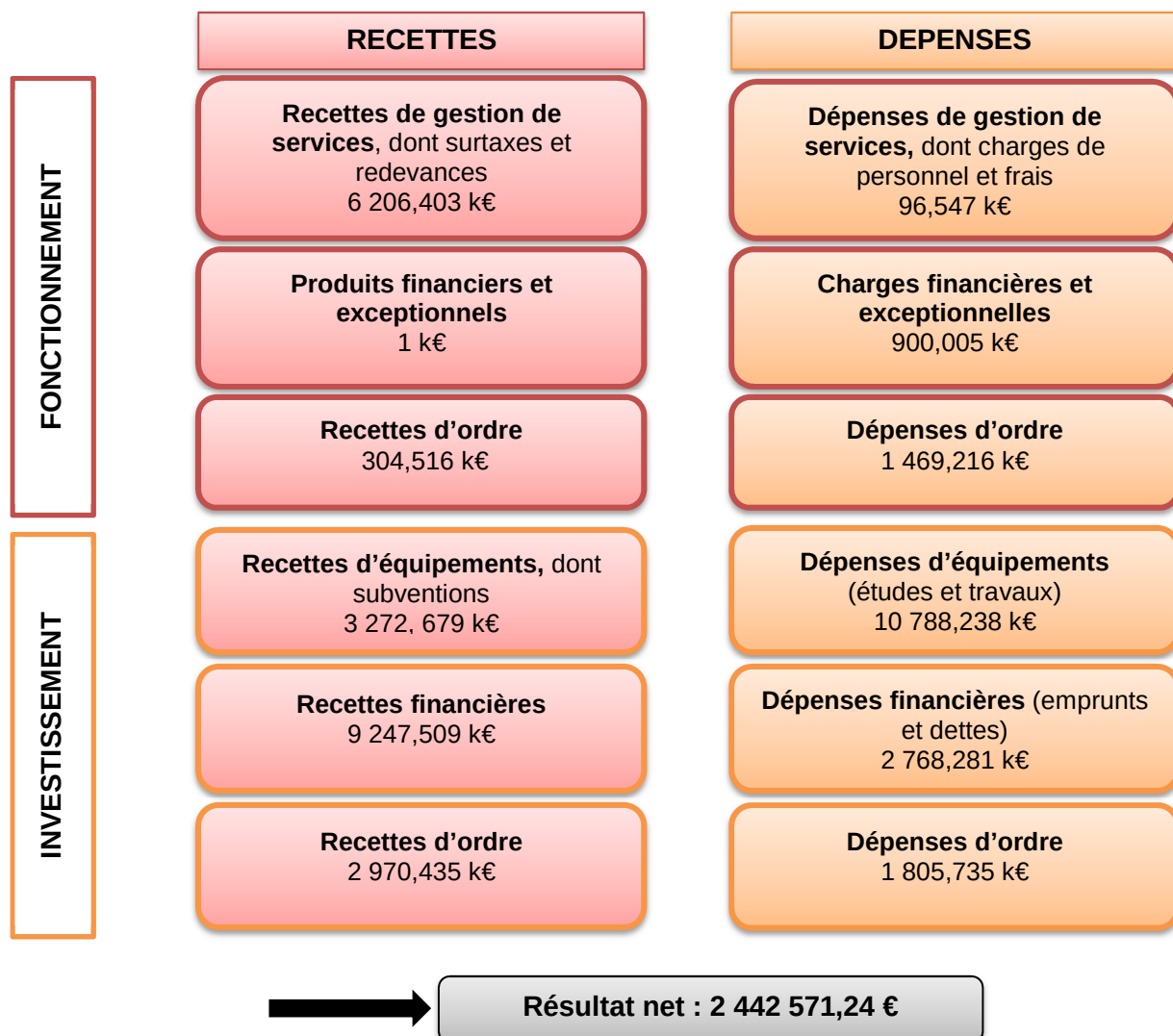
3.8.2. *LE TAUX D'IMPAYES*

Ils sont précisés en annexe 2 par commune.

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	6 207 410
Dépenses réelles (hors remboursement de la dette)	113 020
Remboursement de la dette	883 535,36
Epargne brute	5 210 855
Capital restant dû au 31/12/2020	32 926 412,96
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	6,32 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CARE et/ou compte administratif des régies :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020	Ecart / année N-1
Produits	11 521 829 €	12 487 255 €	13 160 674 €	12 150 516 €	-7,67 %
Charges	11 891 646 €	13 283 192 €	14 152 203 €	13 405 382 €	- 5,28%
Résultat avant impôt	- 413 687 €	- 795 937 €	- 846 670 €	- 1 264 866 €	49,39 %
RESULTAT	- 481 237 €	- 795 937 €	- 889 440 €	- 1 427 090-	60,40%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
PSL 03.09.	101 919 €	391 647 €	-289 728 €	-82 619 €
Istres et Miramas 03.09.	144 280 €	77 068	67 212 €	-243 911 €
Fos-sur-Mer	63 027 €	15 217 €	47 810 €	-50 565 €
Grans et Cornillon-Confoux	28 287 €	12 909 €	15 378 €	2 636 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020
Montant des investissements	0 €	0 €	0 €	41 039 €

- Suivi des engagements contractuels :

	Réalisé en 2020
Linéaire ITV	1 783 ml

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0011 €/m³

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2 chantiers pour des travaux neufs ou extension des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

ISTRES	GOLF INTERNATIONAL <i>Route Cabane Noire - chemin des Maurettes</i>	240 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	COMPLEXE SPORTIF A. CROIZAT	35 ml

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

14 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2020, ils concernent :

FOS SUR MER	AVENUE CANTEGRILLET	69 ml
FOS SUR MER	CHEMIN DE BLANC	500 ml
ISTRES	CHEMIN DU RESERVOIR	320 ml
ISTRES	RUE COPERNIC	41 ml
ISTRES	ALLEE DE LA GERBOISE	166 ml
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES - RUE DE LA SAUGE	36 ml
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES - RUE DES BLEUETS	471 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE VALENTIN EYNAUD	36 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	AVENUE CAMILLE PELLETAN	50 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE BARBES	54 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	ELSA TRIOLET	396 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUES JULES GUESDES ET LAMARTINE	321 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE DES MARTYRES DE LA RESISTANCE	128 ml
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	GUY MOQUET	135 ml

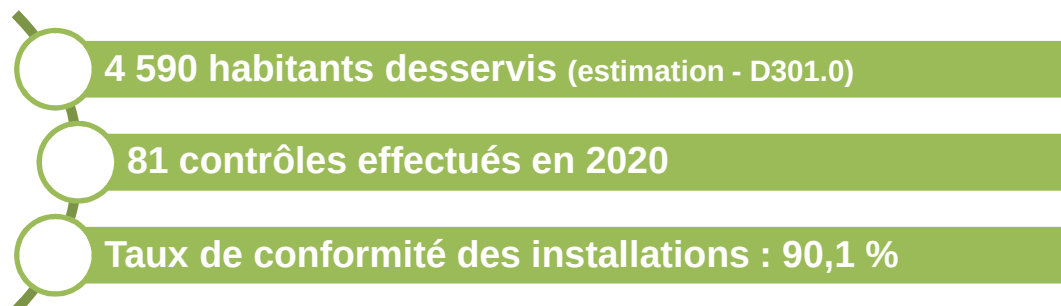
3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Au-delà des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et des extensions faites sur l'exercice 2020, le Territoire Istres – Ouest Provence a réalisé :

- Démarrage d'un contrat unique pour les communes d'Istres, Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône ;
- Résiliation du contrat de concession de la station d'épuration de Port-Saint-Louis du Rhône au motif de l'intérêt général.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques des SPANC métropolitain, le nouveau règlement de service, approuvé le 24 octobre 2019, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, la périodicité des contrôles de bon fonctionnement est passée de 4 à 10 ans sur le Territoire Istres-Ouest Provence.

Suite à l'attribution du nouveau marché de prestations de service de contrôle des installations d'ANC en décembre 2019, le montant des redevances ANC a été modifié et fixé sur le coût des prestations de la SERAMM, par délibération du 15 octobre 2020.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire Istres – Ouest Provence existe depuis le 31 juillet 2006. Un recensement réalisé entre de 2006 et 2007 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2 105 (DC.306) :

- 2 055 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité de 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 100 points

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	20	☒	☐
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	20	☒	☐
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	30	☒	☐
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	30	☒	☐
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations(VP.172)	10	☐	☒
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations(VP.173)	20	☐	☒
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange(VP.174)	10	☐	☒

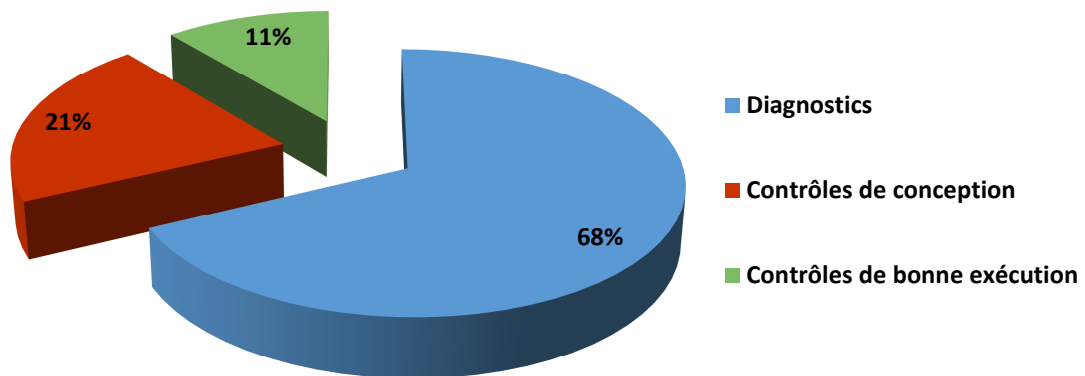
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

Les données par communes sont présentées en annexe 2

- Nombre de contrôles réalisés :

Type de contrôle	2019	2020
Examen préalable de conception(DC.332)	29	17
Vérification de l'exécution (DC.333)	19	9
Diagnostic de bon fonctionnement	51	45
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	36	10

Activité du service par type de contrôle



4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 407
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 245
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 2 183
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 0
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 71
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 4

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 90,1 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

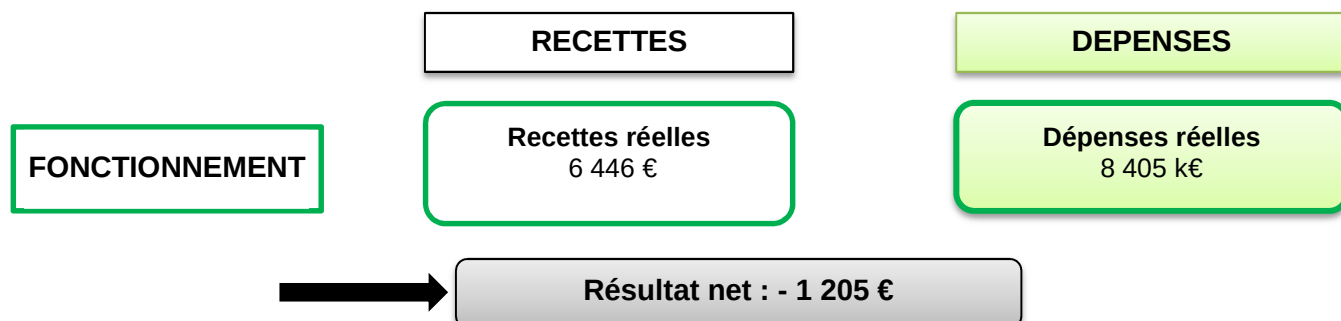
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du Conseil de Territoire Istres–Ouest Provence, n°005-8710/20 du 15 octobre 2020.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	85 €
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	90 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	100 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	150 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH	110 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH (groupé jusqu'à 20 contrôles)	110 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service (**DC.197**) sont les suivantes :

- Service obligatoire : 6 446 €.

Les charges salariales et de fonctionnement ne sont pas prises en compte ci-dessus.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1^{er} janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'usager.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Grans et Cornillon*	Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	33,68 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
	Part variable	82,48 €	41,77 €	41,77 €	41,77 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	42,00 €	70,95 €	70,95 €	70,95 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	9,60 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
TVA 5.5%		11,07 €	8,27 €	8,27 €	8,27 €
SOUS-TOTAL HT		201,36 €	150,32 €	150,32 €	150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Grans et Cornillon*	Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône
Opérateur/ gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	27,22 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Part variable	130,82 €	73,25 €	73,25 €	73,25 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	86,40 €	178,55 €	178,55 €	178,55 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
TVA 10%		26,24 €	28,48 €	28,48 €	28,48 €
SOUS-TOTAL HT		262,44 €	284,80 €	284,80 €	284,80 €
TOTAL GENERAL TTC		501,11 €	471,87 €	471,87 €	471,87 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		4,18 €	3,93 €	3,93 €	3,93 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 3.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

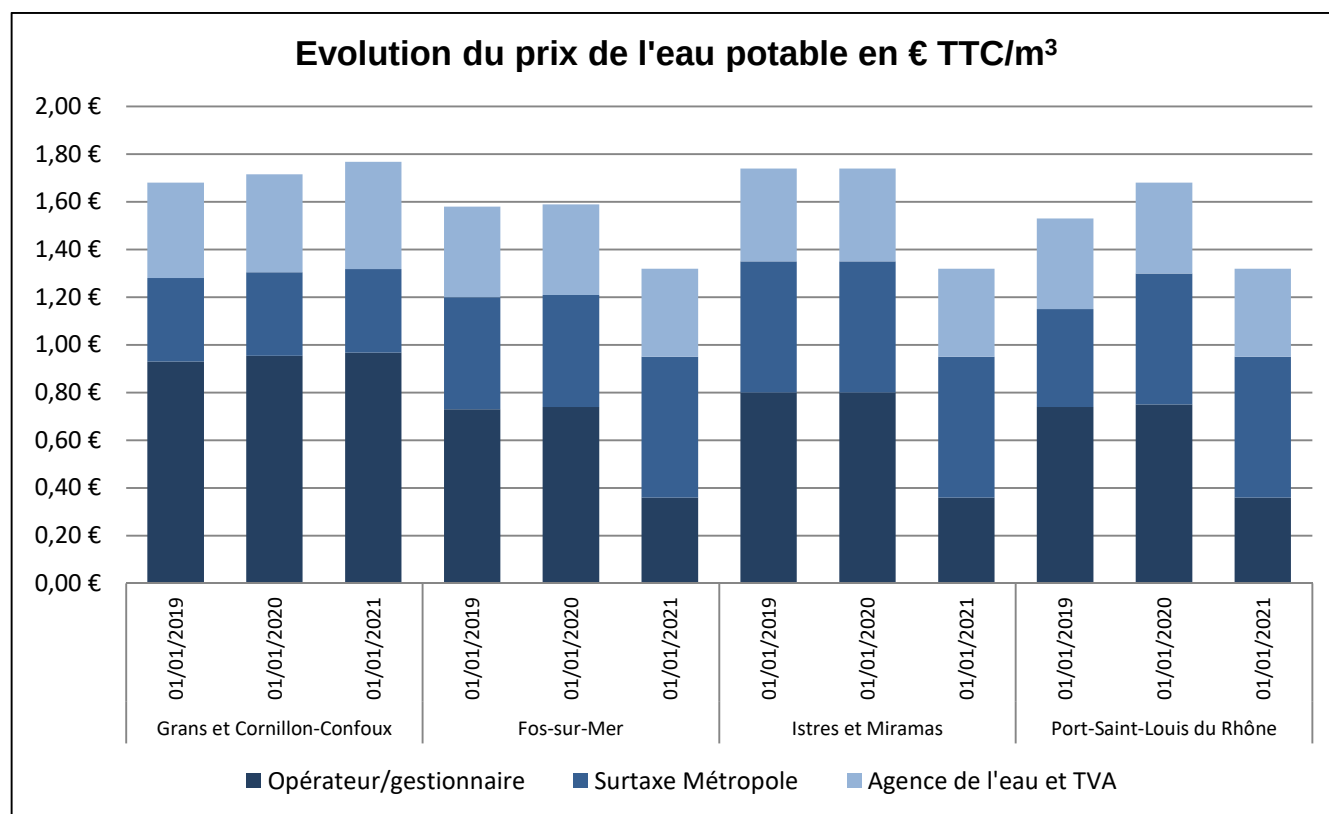
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Grans et Cornillon-Confoux	Distribution de l'eau *	1,77 €	1,68 €
	Collecte et traitement des eaux usées *	2,41 €	2,15 €
	Total	4,18 €	3,83 €
Fos-sur-Mer	Distribution de l'eau	1,32 €	1,32 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €
	Total	3,93 €	3,93 €
Istres et Miramas	Distribution de l'eau	1,32 €	1,32 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €
	Total	3,93 €	3,93 €
Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,32 €	1,32 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €
	Total	3,93 €	3,93 €

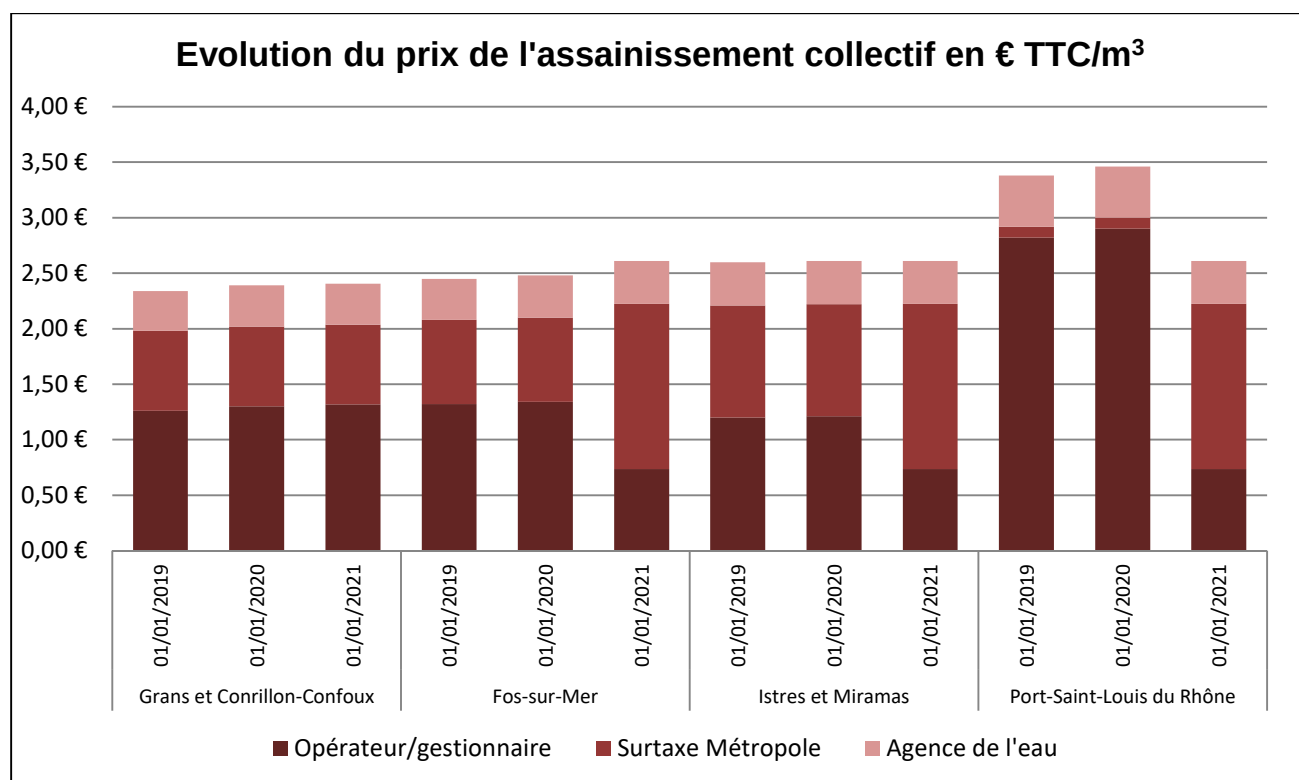
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON LA FACTURE SISPEA

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



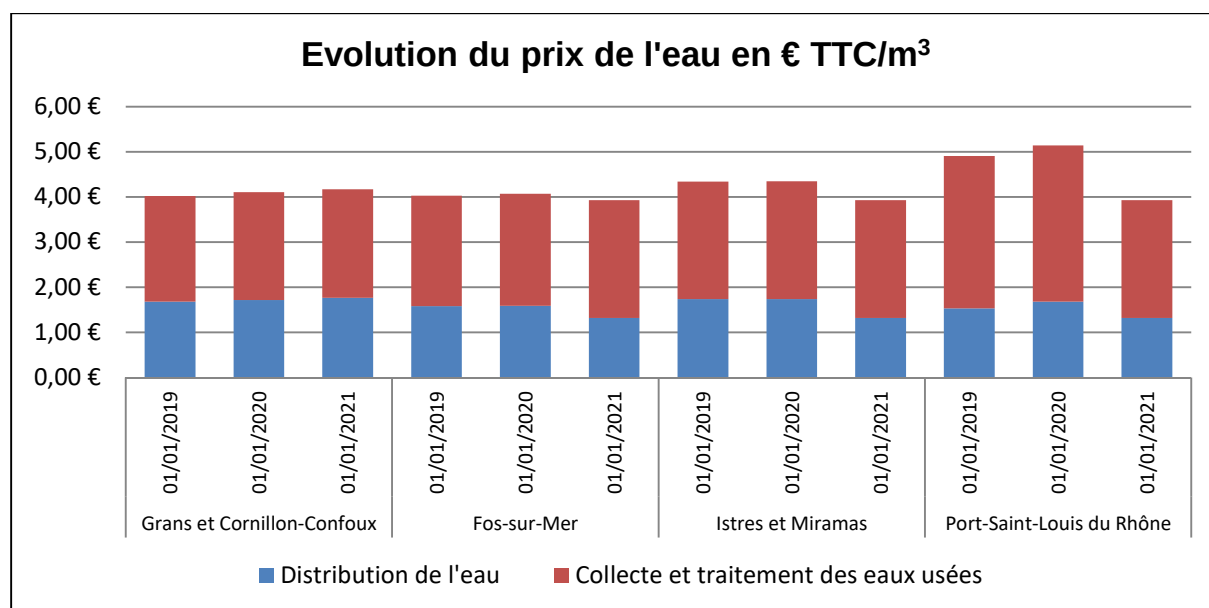
	Prix en € TTC/m ³	Ancien mode de calcul	Nouveau mode de calcul			Evolution N/N-1
		01/01/2021	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	
Grans et Cornillon-	Opérateur/gestionnaire	0,88 €	0,93 €	0,955 €	0,968 €	1,36%
	Surtaxe Métropole	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,00%
	Redevances et taxes	0,45 €	0,41 €	0,40 €	0,45 €	12,50%
	Total	1,68 €	1,69 €	1,70 €	1,77 €	4,12%
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	0,36 €	0,73 €	0,74 €	0,36 €	-51,35%
	Surtaxe Métropole	0,59 €	0,47 €	0,47 €	0,59 €	25,53%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,38 €	0,38 €	0,37 €	-2,63%
	Total	1,32 €	1,58 €	1,59 €	1,32 €	-16,98%
Istres et Miramas	Opérateur/gestionnaire	0,36 €	0,80 €	0,80 €	0,36 €	-55,00%
	Surtaxe Métropole	0,59 €	0,55 €	0,55 €	0,59 €	7,27%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,39 €	0,39 €	0,37 €	-5,13%
	Total	1,32 €	1,73 €	1,74 €	1,32 €	-24,14%
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	0,36 €	0,74 €	0,75 €	0,36 €	-52,00%
	Surtaxe Métropole	0,59 €	0,41 €	0,55 €	0,59 €	7,27%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,38 €	0,38 €	0,37 €	-2,63%
	Total	1,32 €	1,53 €	1,68 €	1,32 €	-21,43%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



	Prix en € TTC/m ³	Ancien mode de calcul	Nouveau mode de calcul			Evolution N/N-1
		01/01/2021	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	
Grans et Cornillon	Opérateur/gestionnaire	1,09 €	1,26 €	1,30 €	1,32 €	+1,31%
	Surtaxe Métropole	0,72 €	0,72 €	0,72 €	0,72 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,34 €	0,36 €	0,37 €	0,37 €	-0,36%
	Total	2,15 €	2,34 €	2,39 €	2,41 €	0,66%
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	0,74 €	1,32 €	1,34 €	0,74 €	-45,12%
	Surtaxe Métropole	1,49 €	0,76 €	0,76 €	1,49 €	95,78%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,37 €	0,38 €	0,39 €	1,93%
	Total	2,61 €	2,45 €	2,48 €	2,61 €	5,27%
Istres et Miramas	Opérateur/gestionnaire	0,74 €	1,20 €	1,21 €	0,74 €	-39,22%
	Surtaxe Métropole	1,49 €	1,01 €	1,01 €	1,49 €	47,32%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	-0,68%
	Total	2,61 €	2,60 €	2,61 €	2,61 €	0,03%
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	0,74 €	2,82 €	2,90 €	0,74 €	-74,64%
	Surtaxe Métropole	1,49 €	0,10 €	0,10 €	1,49 €	1387,92%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,46 €	0,46 €	0,39 €	-15,80%
	Total	2,61 €	3,38 €	3,46 €	2,61 €	-24,55%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



	Prix en € TTC/m ³	Nouveau mode de calcul			Evolution N/N-1
		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	
Grans et Cornillon-	Distribution de l'eau	1,69 €	1,70 €	1,77 €	3,09%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,34 €	2,39 €	2,41 €	0,66%
	Total	4,03 €	4,09 €	4,18 €	1,67%
Fos-sur-Mer	Distribution de l'eau	1,58 €	1,59 €	1,32 €	-16,98%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,45 €	2,48 €	2,61 €	5,27%
	Total	4,03 €	4,07 €	3,93 €	-3,42%
Istres et Miramas	Distribution de l'eau	1,73 €	1,74 €	1,32 €	-24,14%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,60 €	2,61 €	2,61 €	0,03%
	Total	4,33 €	4,35 €	3,93 €	-9,64%
Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,53 €	1,68 €	1,32 €	-21,43%
	Collecte et traitement des eaux usées	3,38 €	3,46 €	2,61 €	-24,55%
	Total	4,91 €	5,14 €	3,93 €	-23,53%

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1^{er} juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibérations du SAN Ouest Provence n° 624/15 du 17 décembre 2015 et n°20/16 du 23 juin 2016.

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 1 185 285,72 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équivalents moins énergivores ;
- Etude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les stations de production de Sulauze, caspienne et sur la station d'épuration de Miramas ;
- Souscription à des contrats d'énergie verte pour les sites exploités ;
- Commande de véhicules électriques pour une partie des agents d'exploitation.

6.2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Lancement de l'étude pour l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement du Territoire Istres – Ouest Provence ;
- Réalisation du programme et démarrage des travaux de réduction des apports eaux claires parasites météoriques et permanentes ;
- Lancement des études pour la création d'un site de compostage des boues d'épuration sur le territoire ;
- Lancement des études pour la création d'une maison de l'eau sur Istres ;
- Poursuite du suivi du milieu récepteur de la station de Miramas / Saint-Chamas ;
- Accompagnement des agriculteurs dans le périmètre du captage de la Source Mary-Rose à Grans.

6.3. GRANDS PROJETS

- Démarrage des travaux pour le renouvellement de la station d'épuration de Fos-sur-Mer (membranaire 28 000 EH) ;
- Mise en service de la REUSE de la station d'épuration d'Istres Rassuen.

6.4. COOPERATION DECENTRALISEE

Participation du Territoire Istres – Ouest Provence aux commissions pour l'attribution des aides Oudin par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	179
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	97
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	10 198 576
VP.059 - Volume produit	m ³	10 178 316
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	100 591
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	4 483
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	742 409
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	75 022
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	6 452 539
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	6 452 539
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	107 790
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	47 214
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	541,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	72,20
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	15,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	14,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	36,63
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,35
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	40 069
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	0,02
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	500

P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	12,48
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	11 770,05
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	5 757 812
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0020
Encours de la dette	€	22 960 078
Epargne brute annuelle	€	3 424 491
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,70
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	6 615 682
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,36

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	3
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	426,46
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	15
VP.046 - Nombre de points noirs	u	1
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	1,88
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	16,08
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,75
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	99,13
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 713
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	37 372
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	93,16
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	4
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	476
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	12,74
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	4 960,57
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	4 433 381
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0011
Encours de la dette	€	32 926 413
Épargne brute annuelle	€	5 210 855
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,32
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	4 974 796
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,70

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	102 001
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	4,5
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	4 590
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	1
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	oui
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	2105
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2051
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	54
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	NC
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	NC
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	NC
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	NC
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	NC
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	NC
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	NC
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	NC
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	NC
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	NC
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	407
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	245
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	2183
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	90,1
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	71
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	110
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	6446
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	NC
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	85

DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	100
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	non
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	Oui
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	Oui
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	Oui
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	Oui
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	Non
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	Non
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	Non
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	9
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	4
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	5
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	4
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	17
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	55
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	oui
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	oui
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	oui
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	oui
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	oui
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	oui
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	oui
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	non
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	non

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Istres	Miramas
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,32	1,32
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	51	51
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	25	24
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	3 882 131	3 129 272
VP.059 - Volume produit	m ³	3 882 131	3 129 272
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION			
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	742 409
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	2 867 323	1 795 754
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	35 415	29 010
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	18 012	5 184
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	198,52	116,651
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	75,24	82,20
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	14,0	13,9
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	13,3	13,1
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,37	2,02
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,14	0,35
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	25 870	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	55 720	
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	347	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	13,41	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	7 918,99	
Volume facturé 2020	m ³	3 849 884	
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0021	
Volume facturé 2019	m ³	4 569 527	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,21	

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Istres	Miramas
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,61	2,61
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE			
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	2	0
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	160,45	106,29
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	30	30
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,06	3,73
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,26	0,70
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	758	571
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	24 355	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	326	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	13,39	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	2 734,47	
Volume facturé 2020	m ³	3 053 319	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0009	
Volume facturé 2019	m ³	3 493 639	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,58	

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Fos-sur-Mer
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,32
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	33
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	12
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	2 080 507
VP.059 - Volume produit	m ³	2 058 907
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	1 218 028
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	24 553
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	14 712
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	96,11
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	61,07
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	24,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	22,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	23,19
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	4,83
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	7 412
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	16 739
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	93
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	110
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	14,84
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	2 276,41
Volume facturé 2020	m ³	1 058 328
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0022
Volume facturé 2019	m ³	1 217 469
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	4,36

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Fos-sur-Mer
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,61
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	79,40
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	15
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,89
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,48
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	223
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	7 067
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	108
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	15,28
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	910,87
Volume facturé 2020	m ³	699 595
Volume facturé 2019	m ³	832 386
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	5,16

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Port-saint-Louis du Rhône
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,32
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	15
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	6
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	850 303
VP.059 - Volume produit	m ³	845 728
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	4 483
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	75 022
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	571 383
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	12 022
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	2 914
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	81,73
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	77,79
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	6,81
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,31
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	5,25
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,28
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	4 335
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	9 384
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	42
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	9,69
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 574,65
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	574 299
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0027
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	540 496
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,94

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Port-Saint-Louis du Rhône
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,61
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	1
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	42,82
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	70
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,08
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	1,91
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	81
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	3 953
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	42
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	10,62
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 281,74
Volume facturé 2020	m ³	467 292
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0027
Volume facturé 2019	m ³	431 541
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,58

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Grans	Cornillon-Confoux
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,77	1,77
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	14	15
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	15	15
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	256 363	0
VP.059 - Volume produit	m ³	262 278	0
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	100 591
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION			
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	203 267	85 898
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	4 560	2 230
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	5 295	1 097
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	29,50	18,49
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,26	88,70
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	5,48	2,18
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	4,57	1,68
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	1,38	3,42
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,94	3,70
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 786	666
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u		
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	0	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	0,00	1,50
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	1	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,56	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00	0,00
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	194 348	80 953
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	212 483	75 707
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,55	1,36

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Grans	Cornillon-Confoux
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,41	2,41
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE			
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u		
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	27,09	10,42
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	82	82
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,30	2,02
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	1,70	3,88
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	33,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	70	11
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 610	387
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,80	68,90
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	28,24	5,25
Volume facturé 2020	m ³	174 654	38 521
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002	0,0001
Volume facturé 2019	m ³	178 801	38 429
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,55	1,36

ANNEXE 3 : FACTURES-TYPE 120 m³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Grans et Cornillon-Confoux Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021							
DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				2	16,84 €	33,68 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		60	0,6041 €	36,25 €
		Tranche 2	m³		60	0,7706 €	46,24 €
Surtaxe Métropole	Part fixe		0		0	0,00 €	0,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche unique	m³		120	0,35 €	42,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution				120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau				120	0,08 €	9,60 €
SOUS-TOTAL HT							201,36 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité		Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe				2	13,61 €	27,22 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		60	0,8595 €	51,57 €
		Tranche 2	m³		60	1,3208 €	79,25 €
Surtaxe Métropole	Part fixe				0	0,00 €	0,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche unique	m³		120	0,72 €	86,40 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte				120	0,15 €	18 €
SOUS-TOTAL HT							262,44 €
TOTAL HT							463,80 €
TVA 5,50 %							11,07 €
TVA 10 %							26,24 €
TOTAL GENERAL TTC							501,12 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							4,18 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation de Fos-sur-Mer						
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	0,50 €	1,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,1989 €	11,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,4972 €	29,83 €
		Tranche 3	m³	0	0,8796 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,8796 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,5500 €	33,00 €
		Tranche 2	m³	60	0,6325 €	37,95 €
		Tranche 3	m³	0	0,7150 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,7293 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,025 €	3,00 €
SOUS-TOTAL HT						150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	7,50 €	15,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,3488 €	20,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,8720 €	52,32 €
		Tranche 3	m³	0	1,5440 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,5440 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 2	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 3	m³	0	1,4879 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,4879 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						284,80 €
TOTAL HT						435,11 €
TVA 5,50 %						8,27 €
TVA 10 %						28,48 €
TOTAL GENERAL TTC						471,86 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,93 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation ISTRES et MIRAMAS						
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	0,50 €	1,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,1989 €	11,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,4972 €	29,83 €
		Tranche 3	m³	0	0,8796 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,8796 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,5500 €	33,00 €
		Tranche 2	m³	60	0,6325 €	37,95 €
		Tranche 3	m³	0	0,7150 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	0,7293 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,025 €	3,00 €
SOUS-TOTAL HT						150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle			2	7,50 €	15,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,3488 €	20,93 €
		Tranche 2	m³	60	0,8720 €	52,32 €
		Tranche 3	m³	0	1,5440 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,5440 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 2	m³	60	1,4879 €	89,27 €
		Tranche 3	m³	0	1,4879 €	0,00 €
		Tranche 4	m³	0	1,4879 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						284,80 €
TOTAL HT						435,11 €
TVA 5,50 %						8,27 €
TVA 10 %						28,48 €
TOTAL GENERAL TTC						471,86 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,93 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation de PORT-SAINT-LOUIS DU RHÔNE Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021							
DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle				2	0,50 €	1,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,1989 €	11,93 €	
		Tranche 2	m³	60	0,4972 €	29,83 €	
		Tranche 3	m³	0	0,8796 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	0,8796 €	0,00 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,5500 €	33,00 €	
		Tranche 2	m³	60	0,6325 €	37,95 €	
		Tranche 3	m³	0	0,7150 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	0,7293 €	0,00 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,28 €	33,60 €	
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,025 €	3,00 €	
SOUS-TOTAL HT							150,32 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe semestrielle				2	7,50 €	15,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	0,3488 €	20,93 €	
		Tranche 2	m³	60	0,8720 €	52,32 €	
		Tranche 3	m³	0	1,5440 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	1,5440 €	0,00 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,4879 €	89,27 €	
		Tranche 2	m³	60	1,4879 €	89,27 €	
		Tranche 3	m³	0	1,4879 €	0,00 €	
		Tranche 4	m³	0	1,4879 €	0,00 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,15 €	18,00 €	
SOUS-TOTAL HT							284,80 €
TOTAL HT							435,11 €
TVA 5,50 %							8,27 €
TVA 10 %							28,48 €
TOTAL GENERAL TTC							471,86 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							3,93 €

ANNEXE 4 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de Démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Fos-sur-Mer	Société SUEZ	08/09/1966	54 ans	31/12/2020	15	<u>Avenant 1</u> : 07/01/1974 financement travaux d'adduction <u>Avenant 2</u> : 08/04/1976 création d'un fond de renouvellement <u>Avenant 3</u> : 27/06/1984 modernisation du contrat d'affermage <u>Avenant 4</u> : 12/03/1985 mise en place du forfait semestriel <u>Avenant 5</u> : 24/12/1986 intégration ZAC dans le patrimoine affermé <u>Avenant 6</u> : 06/04/1987 aménagement fonds de travaux <u>Avenant 7</u> : 20/07/1990 Prise en charge des travaux de renouvellement des canalisations <u>Avenant 8</u> : 23/11/1990 harmonisation du contrat et des prestations avec celui d'Istres et Miramas <u>Avenant 9</u> : 09/12/1991 abandon de la tarification au forfait <u>Avenant 10</u> : 18/06/1993 nouveau cahier des charges <u>Avenant 11</u> : 10/11/2014 transfert des contrats au SAN <u>Avenant 12</u> : 01/09/2010 mise en place de la garantie fuite, du renouvellement des branchements plomb, nouveaux objectifs pour l'amélioration des performances réseaux. <u>Annexe 13</u> : 05/08/2014 négociations arrêt Olivet <u>Annexe 14</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Annexe 15</u> : 15/02/2018 unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale
Istres-Miramas	Société SUEZ	04/09/1990	30 ans	02/09/2020	6	<u>Avenant 1</u> : 01/11/1990 modification des droits d'usage <u>Avenant 2</u> : 07/04/2003 tarifs et fuites après compteur <u>Avenant 3</u> : intégration ouvrages/branchements plombs/nouveaux objectifs <u>Avenant 4</u> : 28/07/2014 négociations arrêt Olivet <u>Avenant 5</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 6</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, Codes de la consommation et de l'action sociale, fond de renouvellement
Port-Saint-Louis du Rhône	Société SUEZ	01/01/2016	4 ans et 8 mois	02/09/2020	1	<u>Avenant 1</u> : 15/02/2018 Codes de la consommation et de l'action sociale, coffret compteur, unités de logement.
Nouveau contrat AEP	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d' Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône (Fos-sur-Mer intégrera ce contrat au 01/01/2021)

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Fos-sur-Mer	Société SUEZ	22/12/1982	37 ans	31/12/2020	15	<u>Avenant 1</u> : 11/07/1985 tarifs, traitement des boues, transport... <u>Avenant 2</u> : 06/04/1987 notion de surtaxe à percevoir pour la collectivité <u>Avenant 3</u> : 20/07/1990 tarifs, ouvrages, traitement des boues... <u>Avenant 4</u> : 23/11/1990 nouveau règlement de service, nouveau bordereau des prix... <u>Avenant 5</u> : 09/12/1991 révision tarifs <u>Avenant 6</u> : 18/06/1993 actualisation du cahier des charges <u>Avenant 7</u> : 26/02/2002 mise en conformité évacuation boues, graisses et déchets, autosurveillance... <u>Avenant 8</u> : 10/11/2004 transfert du contrat au SAN <u>Avenant 9</u> : 20/04/2005 boues et filière de compostage <u>Avenant 10</u> : 28/07/2006 ajout SPANC <u>Avenant 11</u> : 01/09/2010 ouvrages, conditions exploitation, autosurveillance, désinsectisation... <u>Avenant 12</u> : 05/08/2014 suppression SPANC <u>Annexe 13</u> : 05/08/2014 négociations arrêt Olivet <u>Annexe 14</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Annexe 15</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale, obligations délégataires, branchements
Istres-Miramas	Société SUEZ	03/09/1990	30 ans	02/09/2020	11	<u>Avenant 1</u> : 01/11/1990 modification des engagements contractuels <u>Avenant 2</u> : 06/12/2000 modification périmètre, boues, autosurveillance, tarifs... <u>Avenant 3</u> : 27/08/2001 modification du périmètre <u>Avenant 4</u> : 19/08/2003 modification du périmètre <u>Avenant 5</u> : 11/10/2005 augmentation des tarifs/traitement des boues <u>Avenant 6</u> : 19/07/2006 ajout SPANC <u>Avenant 7</u> : 01/09/2010 intégration ouvrage, autosurveillance, condition d'exploitation... <u>Avenant 8</u> : 05/08/2014 suppression SPANC <u>Avenant 9</u> : 05/08/2014 négociation arrêt OLIVET <u>Avenant 10</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 11</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale, obligations délégataires, branchements
Port-Saint-Louis du Rhône COLLECTE	Société SUEZ	01/01/1990	30 ans et 8 mois	02/09/2020	11	<u>Avenant 1</u> : 23/02/1990 précisions sur le cahier des charges <u>Avenant 2</u> : 30/06/1992 nouveaux ouvrages et prise en charge de l'emprunt <u>Avenant 3</u> : 16/04/1999 exclu le financement de la future STEP <u>Avenant 4</u> : 04/01/2003 intégration du pluvial <u>Avenant 5</u> : 27/05/2004 transfert du contrat au SAN <u>Avenant 6</u> : 19/07/2006 ajout ANC <u>Avenant 7</u> : 01/09/2010 intégration ouvrage, plan de renouvellement.. <u>Avenant 8</u> : 05/08/2014 suppression SPANC <u>Avenant 9</u> : 05/08/2014 négociation arrêt OLIVET <u>Avenant 10</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 11</u> : 15/02/2018 intégration ouvrages, unités de logements, Codes de la consommation et de l'action sociale, obligations délégataires, branchements
Port-Saint-Louis du Rhône TRAITEMENT	Société SUEZ	22/12/2008	11 ans et 8 mois	02/09/2020	1	<u>Avenant 1</u> : 08/01/2015 modification régime transfert TVA <u>Avenant 2</u> : Protocole indemnitaire résiliation du contrat
Nouveau contrat EU	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône partie collecte et traitement (Fos-sur-Mer intégrera ce contrat au 01/01/2021)

ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer		Istres et Miramas		Port-Saint-Louis du Rhône		Nouveau contrat
En k €	2019	2020	2019	2020	2019	Jusqu'au 02/09/2020	2019	Jusqu'au 02/09/2020	A partir du 03/09/2020
PRODUITS	549,672	513,968	2 109,49	1926,54	9 114,15	6 751,19	893,18	750,18	1195,19
1- EXPLOITATION DU SERVICE	268,352	262,612	1 036,74	1 016,41	4 364,16	2 965,13	395,86	267,94	1179,80
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	160,58	155,105	918,14	787,03	4 115,62	3 370,73	436,73	441,07	
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	86,609	65,707	107,19	81,95	457,69	286,47	29,51	23,16	18,03
4- PRODUITS ACCESSOIRES	34,13	30,544	47,43	41,15	176,68	128,86	31,08	18,02	-2,64
CHARGES	613,966	620,234	1 991,54	1 874,12	8 599,72	6 604,86	973,04	874,43	1 495,18
1- PERSONNEL	120,85	161,902	357,42	409,98	1 722,53	1 180,36	204,88	245,31	626,64
2- CHARGES DE PRODUCTIONS									
2.1 - Energie électrique	3,218	4,146	48,35	42,43	190,23	107,41	16,54	13,16	90,79
2.2 – Achats d'eau	77,266	75,490	0,08	0,00	0,55				
2.3 – Produits de traitement	2,009	2,047	0,01	0,00	13,53	11,55	0,01		4,29
3- ANALYSES	3,247	2,829	3,26	6,18	15,31	15,19	3,02	2,65	6,39
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	124,847	101,473	112,25	108,33	540,79	373,02	75,04	39,44	127,49
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	20,098	18,687	25,28	15,40	68,02	21,92	6,94	2,04	9,63
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION			195,82	158,85	805,29	494,25	117,04	71,59	225,21
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	4,662	3,556	13,44	6,37	54,37	20,33	8,4	3,07	11,41
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	5,584	6,216	20,96	15,42	94,26	51,65	13,35	9,21	21,26
6.3 – Informatique	8,048	13,790	50,66	90,68	204,52	248,73	34,72	40,89	110,38
6.4 – Assurances	1,006	0,807	12,7	6,90	48,58	19,18	4,02	1,04	6,10
6.5 – Locaux	8,493	10,352	21,22	22,74	86,05	76,52	10,63	10,72	37,71
6.6 - Autres	11,609	8,962							
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,137	4,233	-0,63	9,97	7,62	12,74	4,24	2,85	
8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	1,2	1,2	12,42	13,24					
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	3,061	3,316	39,31	37,60	164,95	111,56	15,06	10,20	39,44
10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	160,58	155,105	918,14	787,03	4 115,62	3 370,73	436,73	441,07	
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT									
11.1 – Fonds contractuel	37,714	38,593	37,55	38,02	159,62	111,47	48,94	33,04	
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS									
12.1 – Programme contractuel			49,18	50,16	80,22	81,83	14,4		127,25
12.2 – Investissements incorporels			117,54	119,89	181,5	184,68			
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge					321,73	328,17			
13- CHARGES RELATIVES AUX COMPTEURS DU DOMAINE PRIVE			31,09	29,80	99,43	67,28			
14- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	1,611	2,328	11,78	7,71	45,08	21,44	3,73	1,16	6,82
15- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	6,343	5,202	32,7	39,53	68,15	111,28	26,5	11,92	
16- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT									0,08
RESULTAT BRUT	-64,295	-106,226	117,95	52,42	514,43	146,34	-79,86	-124,25	-299,99
17- IMPÔTS SUR LES SOCIETES			36,56	14,68	159,47	40,97			
RESULTAT NET	-64,295	-106,226	81,39	37,74	354,96	105,36	-79,86	-124,25	-299,99

	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer		Istres et Miramas		Port-Saint-Louis du Rhône				Nouveau contrat
En k €	2019	2020	2019	2020	2019	2020 09/02/20	2019 collecte	2019 traitement	2020 collecte 02/09/20	2020 Traitement 09/02/20	09/03/20
PRODUITS	423,184	424,006	2 158,50	1 879,90	8 943,83	6926,1	756,72	878,44	680,45	928,59	1311,47
1- EXPLOITATION DU SERVICE	253,953	255,705	1 195,01	1 126,21	4 319,62	2892,16	555,79	878,44	464,17	928,59	1311 ,47
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	150,144	146,657	926,61	724,25	4 537,27	3979,59	186,77	0	212,98		
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	19,086	11,643	37	29,43	87,12	54,06	14,09	0	3,29		
4- PRODUITS ACCESSOIRES	0	0	-0,12	0,02	-0,18	0,3	0,07	0			
CHARGES	568,013	625,302	2 117,06	1 795,37	9 396,49	7743,48	755,39	1 315,23	602,76	1177,34	1461,13
1- PERSONNEL	114,303	161,382	268,54	253,33	1 138,25	873,07	157,04	174,67	162	142,55	352,59
2- CHARGES DE PRODUCTIONS											
2.1 - Energie électrique	45,371	37,181	61,96	57	381,44	250,47	15,45	39,73	13,48	33,66	167,74
2.3 – Produits de traitement	4,074	7,260	32,38	15,77	80,42	88,41	0,1	47,74		32,90	16,98
3- ANALYSES	8,432	2,308	3,05	5,30	23,74	12,33	4,17	3,27		0,50	3,91
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	154,669	170,174	291,26	244,28	1 173,87	666,12	101,17	118,42	81,04	74,59	469,92
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	4,326	5,638	11,44	8,29	30,99	20,76	6,29	63,68	3,40	58,09	7,49
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION											
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	5,041	4,050	12,58	6,63	45,17	22,44	4,3	5,17	3,03	5,93	3,84
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	6,529	7,593	13,21	11,77	61,79	45,66	7,18	6,87	8,05	5,30	12,97
6.3 – Informatique	9,065	16,333	40,33	50,27	105,6	152,75	13,6	19,12	25,78	30,26	42,87
6.4 – Assurances	1,196	0,991	10,22	6,84	18,36	7,54	4,87	11,18	3,43	7,64	5,14
6.5 – Locaux	9,508	12,075	17,81	20,37	57,09	60,04	7,69	13,62	11,14	15,36	14,21
6.6 - Autres	12,49	9,655									
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,137	4,268			7,62	12,74					
8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	0,922	0,922									
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	3,724	4,153	40,65	38,14	145,42	97,23	18,81	28,99	15,43	30,64	43,28
10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	150,144	146,657	926,61	724,25	4 537,27	3979,59	186,77		212,98		
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT											
11.1 – Fonds contractuel	27,55	28 ;28	62,01	63,03	206,6	144,28	48,94		34,43		293,01
11.2 – Pour garantie de continuité du service								0			6,61
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS											
12.1 – Programme contractuel			96,5	98,43	126,86	129,4	22,88	579,06		608,01	7,03
12.2 – Investissements incorporels			117,06	119,40	235,32	240,02	81,75				
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge					764,12	779,4	15,07				
13- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	1,927	2,9à5	9,48	7,64	17,04	8,43	4,52	10,37	3,84	8,54	5,74
14- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	4,605	3,471	54,29	50,61	70,62	116,8	35,33	59,66	19,56	33,26	
15- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			0,03	0,03	0		0,07	0,19	0,01	0,07	0,09
RESULTAT BRUT	-144,83	-211,296	41,43	84,53	-452,66	-817,39	1,34	-436,78	77,70	-248,74	-149,67
16- IMPÔTS SUR LES SOCIETES											
RESULTAT NET	-144,83	-211,29	0	0	-452,66	-817,39	0	-436,78	0	-248,74	-149,67



AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 
TERRITOIRE
ISTRES
OUEST PROVENCE
—

